



# Le Sport dans ma Ville



Bulletin de liaison de l'Office de l'Éducation Physique et des Sports



## Le Bénévolat

Lorient compte de nombreux Clubs et Associations Sportives. Face à l'accroissement de leurs dépenses de fonctionnement et du nombre de jeunes pratiquants, les structures sportives font de plus en plus appel aux Bénévoles pour encadrer, accompagner les jeunes sur les terrains, dans les salles, il en faut également pour la logistique, l'administration ou la communication.

Le Bénévolat dans un Club ou dans une Association Sportive a souvent été la suite logique d'une carrière. Aujourd'hui ce n'est plus le cas.

Bien sûr on trouve encore quelques passionnés. L'âge de certains dirigeants risque de poser problème, manque de dynamisme, pérennisation des Associations, mais l'engagement de jeunes Bénévoles n'est pas simple. Les études, la mobilité professionnelle, la vie de famille sont des facteurs qui amènent à se désengager.

Devenir bénévole dans une Association Sportive ou dans un Club ne se fait pas toujours du jour au lendemain. La signature d'un enfant dans le Club fait que le ou (les) parents s'investissent, mais est-ce la solution ?

La reconnaissance du statut des Bénévoles au sein des Associations Sportives ? Le caractère officiel ? Y-a-t'il une crise du Bénévolat ou plutôt un changement des mentalités.

Aujourd'hui un Bénévole mesure les risques et les contraintes imposées avant de s'engager. Toutes ces interrogations font, qu'on constate une baisse du nombre des bonnes volontés dans les Associations Sportives avec comme conséquences l'impossibilité d'accueillir tous nos enfants. Il faut trouver une réponse, mais laquelle ?

## « Lorient, Ville la Plus Sportive de France ! »

Dans la catégorie des villes de 20 000 à 100 000 habitants, c'est Lorient qui, cette année, décroche le titre tant convoité de la ville la plus sportive de France, décerné par le journal l'Équipe.

« A Lorient le sport c'est naturel ! », les sportifs, amateurs et professionnels lorientais l'ont clamé haut et fort dans le cadre du tournage du film qui aura permis à la ville de Lorient de faire la différence face à ses concurrentes (Antibes, Cambrai, Colmar et Tarbes).

Le trophée a été remis à Lorient le 03 septembre dernier.



N° 3 - 2010

Novembre 2010

### Sommaire :

Page 1

- Le Mot du Président  
- « Lorient, Ville la Plus Sportive de France ! »

Page 2

- Informations Diverses

Page 3

- Informations Diverses  
- Le Saviez-Vous ?

Page 4

- La Vie des Associations

Page 5

- Informations Diverses  
- Le Saviez-Vous ?

Page 6

- « Fête du Sport  
- « Trophées des Bénévoles »

Page 7

- « La Lorientaise »  
- « Lorient Tour »

Page 8

- Vos Agenda  
- Rendez-Vous E.F.S.  
- Les Cartons de l'O.E.P.S.

## Informations Diverses

### Le transport d'enfants par les Bénévoles

*Le transport des enfants à l'occasion d'activités sportives peut générer un risque, en cas d'accident de la circulation, soit pour l'Association Sportive, soit pour le Bénévole, parent ou éducateur, qui utilise souvent son véhicule personnel.*

De manière générale, l'Association est tenue à une obligation contractuelle de surveillance vis-à-vis des enfants dont elle a la charge. Cette obligation apparaît comme étant très souvent une obligation de résultat (article 1147 du Code civil).

Néanmoins, l'étendue des obligations peut varier en fonction des circonstances et du type de véhicule.

#### **1. Utilisation d'un véhicule personnel**

Lorsqu'un Bénévole utilise son véhicule personnel, il n'existe aucune réglementation particulière dans le cadre de l'activité d'une Association Sportive. Il va de soi que le conducteur doit avoir souscrit une assurance, couvrant au minimum les conséquences des dommages causés aux tiers par sa conduite (article L.211-1 du Code des assurances), et respecter scrupuleusement le Code de la route. Le conducteur doit notamment veiller personnellement au respect de l'obligation de porter la ceinture de sécurité à l'avant comme à l'arrière (article R.412-2 du Code de la route).

En cas d'accident de la circulation, à l'occasion d'un transport d'enfants par un Bénévole, c'est la responsabilité civile du conducteur qui est engagée en raison des dommages corporels et matériels ainsi provoqués. Cela signifie que le conducteur est donc couvert pour ce type de situation dans le cadre de son contrat d'assurance automobile, mais surtout que le transport n'est jamais inclus dans l'assurance de la licence sportive.

Cependant, dans la mesure où ce type de déplacement se renouvelle régulièrement tout au long de la saison, il est possible pour l'Association de contracter une assurance pour le transport des enfants avec les véhicules des parents. L'assurance de l'Association permet alors de couvrir tous les véhicules utilisés par les parents pendant le temps du transport.

La situation devient plus complexe en cas de prêt de véhicule à une autre personne. En effet, le contrat d'assurance de la personne qui prête son véhicule peut contenir des clauses restrictives n'autorisant pas la conduite du véhicule par une autre personne.

Dans cette hypothèse, le simple fait de signer une décharge de responsabilité n'aurait aucune valeur, car il n'est pas possible de se dégager par avance de sa responsabilité.

#### **2. Utilisation d'un véhicule appartenant à l'Association**

Dans cette hypothèse, il incombe à l'Association de s'assurer. Il est préférable que le contrat d'assurance du véhicule ne comporte aucune clause restrictive quant aux personnes pouvant le conduire. En effet, en pratique, il est fréquent que l'indisponibilité du conducteur entraîne la conduite du véhicule par une autre personne. A cela s'ajoute, l'obligation pour l'Association de veiller à l'entretien du véhicule, notamment en ce qui concerne la sécurité et le respect de la périodicité du contrôle technique (article R.323-23 du Code de la route). En cas de transport collectif, le transport en commun d'enfants, défini comme le transport de plus de huit personnes, le conducteur n'étant pas comptabilisé, est soumis à une législation spécifique (arrêté du 2 juillet 1982).

#### **3. Quelle responsabilité pour les dirigeants associatifs ??**

*Jusqu'où la responsabilité pénale des administrateurs d'une Association peut-elle être engagée dans leur relation avec les salariés de l'Association, quant à leurs doléances ? Quel est le champ d'application des conventions collectives du sport, et comment le Président bénévole s'inscrira-t-il dans celles-ci ? Sur le plan civil, la responsabilité d'un administrateur peut-elle être engagée à l'égard de l'Association ? Sur le plan pénal, les administrateurs peuvent-ils voir engagée leur responsabilité personnelle ? Devant la spécialisation et professionnalisation d'un poste d'administrateur d'Association, est-il prévu des cycles de formation ? Existe-t-il une protection juridique face au flou qui entoure aujourd'hui les fonctions d'administrateur ? Toutes ces questions, et bien d'autres encore, les dirigeants associatifs se les posent tous les jours. En effet, il s'agirait de définir ou redéfinir les contours des responsabilités assumées au sein des Associations, désormais sans cesse croissantes pour ces derniers. C'est le sens de la question posée par le député PS de l'Essonne, Manuel Valls, à la Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ??*

## Informations Diverses (suite)

### Réponse de la Ministre (JO du 10/09/2010)

La grande variété des activités des Associations françaises, dont les structures et les règles de fonctionnement internes sont librement déterminées par des statuts, génère l'application d'un nombre croissant de règles juridiques relatives à la responsabilité des Associations et de leurs dirigeants.

Les risques liés aux activités associatives sont nombreux mais dans une certaine mesure prévisibles et peuvent être anticipés voire maîtrisés par des dispositifs adaptés. Le domaine du sport en offre une illustration.

Dans celui-ci le législateur oblige les Associations à souscrire pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport. Pour les secteurs non pourvus d'une obligation réglementaire ou légale de ce type, l'État a mis en place en 2006 un dispositif destiné à faciliter la mise en œuvre de la protection juridique des bénévoles qui couvrent les diverses activités qu'ils exercent au sein de leur Association ou pour son compte. Il s'agit de la responsabilité civile générale ainsi que celle de mandataire social et de dépositaire et de l'aide au recours ou à la défense.

Elle vise les bénévoles réguliers dirigeants élus de droit, animateurs et animatrices au moyen de contrats collectifs souscrits par les Associations ou les fondations, analogues au contrat collectif visé à l'article L. 321-5 du code du sport. Cette action a concerné 250 000 bénévoles en 2006. Elle a été reconduite en 2007 pour toucher les petites Associations et a alors concerné 242 385 bénévoles. Ce dispositif étant incitatif, il n'a pas été reconduit en 2008. De même, de nombreux outils de soutien à la vie associative, tels que les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB), ont été mis en place à l'initiative de l'État. Ils favorisent l'information des bénévoles sur leurs responsabilités civiles, financières et pénales et les aident dans leurs démarches au moyen du guide du bénévole.

Le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative se mobilise également pour la formation des bénévoles pour laquelle l'Etat a, en 2007, renforcé sa dotation en mobilisant 8 millions d'euros pour financer près de 350 000 journées de formation dans le cadre du Conseil de Développement de la Vie Associative (CDVA).

Source : Lettre de l'Économie du Sport

## Le Saviez-Vous ?

### L'expression « **Se mettre à poil** » provient de l'équitation

«A poil ! Tout le monde à poil !» chantait Pierre Perret. L'expression, dans son acception tout à fait ordinaire de «*nu comme un ver*», paraît s'entendre d'elle-même puisque dans la tenue d'Adam et Eve tout un chacun montre ses poils là où ils sont. Il s'agit pourtant là d'une motivation secondaire qui fait aujourd'hui la drôlerie et peut-être le plaisir du mot. En réalité, à poil s'est d'abord appliqué aux chevaux, et constitue une variation de l'expression à cru, qui signifie à même le poil, sans selle ni couverture: «*On dit aussi qu'on monte un cheval à poil, quand on le monte sans selle, et le dos tout nu*» (Furetière). Autrefois,

les deux expressions s'employaient indifféremment en équitation.



### L'expression « **Être plein aux as** » vient du poker

L'expression est relativement récente puisqu'elle est tirée du poker, lequel date de la fin du siècle dernier, en Amérique. Un «*plein* » c'est un full, que l'on ne traduit plus, et un full aux as, composé d'un brelan d'as et d'une paire est un jeu avec lequel on peut voir venir - et parfois ramasser une forte somme... Le jeu de mots sur

avoir de l'argent «*plein les poches*» et «*être plein aux as*» est un de ceux qui parlent d'eux-mêmes.

### Boire du lait après l'effort potentialise les effets d'une activité sportive sur la silhouette

Une étude intitulée «*Médecine and Sciences in Sports and Exercise*» a montré que des jeunes femmes s'adonnant pendant plusieurs semaines à une activité physique et sportive perdent plus de masse grasse et gagnent plus de masse maigre si elles boivent du lait juste après la séance de sport. Le programme sportif de l'étude reposait sur un entraînement intensif de 5 séances par semaine. Un groupe consommait du lait demi-écrémé juste après

l'effort, tandis que l'autre consommait une boisson classique pour sportif, riche en glucides. Après plusieurs semaines d'entraînement le groupe «*lait*» avait perdu plus de masse grasse et gagné plus de masse maigre que le groupe «*boisson pour sportif* »



## La Vie des Associations

### Un administrateur de l'OEPS, arbitre à ROLAND GARROS !!!!



Arbitre régional depuis seulement 4 ans, Patrick RACINE (Vice Président du Lorient Tennis) a été retenu par la FFT (Fédération Française de Tennis), pour officier cet été en tant que juge de ligne au tournoi international de Roland GARROS qui comme chacun sait, est classé parmi les 5 plus grands tournois de tennis au monde. Une expérience formidable que notre ami Patrick n'est pas prêt d'oublier.

Figurer dans la liste des 320 arbitres retenus pour Roland Garros a sans doute de nombreux avantages, mais aussi quelques petites contraintes. Impossible par exemple d'adresser la parole aux joueurs ou joueuses engagés dans le tournoi, de communiquer avec la presse le règlement l'interdit.

Durant les trois semaines que dure le tournoi, les arbitres sont soumis à un rythme soutenu, avec une seule journée de repos pour faire un break. « On commence le matin à 10h, on est affecté sur un court pour la journée et on enchaîne 1h15 d'arbitrage avec ensuite 1h15 de repos, jusqu' à parfois 20h00 voire 21h00 ».

« Ce qui me plaît dans l'arbitrage de Roland Garros, c'est l'esprit compétition, pour les joueurs bien sûr, mais aussi pour les arbitres qui sont pendant toute la durée du tournoi notés par des superviseurs, dont la mission est également de leurs donner des conseils dans le but de les faire progresser ». Des superviseurs qui décideront au terme de la 1<sup>ère</sup> semaine, quels arbitres seront conservés pour la suite du tournoi. Les meilleurs d'entre eux ayant l'honneur d'arbitrer les finales.....un très beau challenge à relever ???

### Le Sport à l'École

#### Bilan USEP 2009/2010 : une année riche en activités

L'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré), c'est l'association sportive de l'école primaire publique. Depuis 4 ans, cette association connaît un fort développement : en effet de 817 licenciés en 2005/2006, l'USEP à Lorient est passée à 2061 licenciés en 2009/2010.

L'éducation physique et sportive relève des enseignements obligatoires de l'école. L'USEP permet, pour les classes concernées, de donner un prolongement à la pratique de l'E.P.S. à l'école grâce à la préparation et la réalisation de rencontres sportives.

#### Quelques temps forts de la période 2009/2010 :

- le Cross de Solidarité, auquel 56 classes (1276 élèves du CP au CM2) ont participé, a permis de valoriser un projet de réalisation de silhouette sur les droits de l'enfant dans le cadre des manifestations organisées par la Ville de Lorient autour du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la convention des droits de l'enfant.
- Scola Hand, avec le soutien du Lorient Handball Club et du Comité Départemental, a permis à 18 classes (450 élèves) de participer. Les enfants étaient impliqués dans l'organisation, l'arbitrage et l'animation des rencontres.
- le Printemps des Maternelles sur 4 journées a impliqué 16 classes (381 enfants de la petite à la grande section) dans des activités de découverte de la nature, de jeux d'orientation et de jeux sportifs.
- les Usépiades cycle 2, 505 élèves (23 classes de CP et CE1) se sont rencontrés autour de l'athlétisme. Les enfants étaient impliqués dans la gestion de leurs fiches de résultats et dans l'installation des ateliers sportifs.
- le Petit Tour à Vélo : 2 classes de Lorient ont rejoint cette manifestation sur les bords du Blavet en partenariat avec l'équipe très active de la prévention MAIF.
- Hisse et Eau : 31 classes soit 470 élèves ont conclu leur cycle voile par une belle rencontre sportive sur l'eau grâce au dynamisme de toute l'équipe de la base du Ter.
- Scola Rugby : une classe de CE2/CM1 de l'école du Bois du Château a dignement représenté Lorient à une rencontre régionale USEP à Rennes.

Toutes ces activités sont l'objet de cycles de préparation à l'école avant les rencontres. Ces rencontres bénéficient de l'appui de la Municipalité et du Service des Sports de Lorient ainsi que l'aide précieuse de parents bénévoles que nous remercions.

Pour cette nouvelle année scolaire les mêmes activités seront à priori reconduites mais nous envisageons quelques nouveautés.

A suivre donc.....

Ariane Nouël et Michel Lhôpital



## Informations Diverses

### La Bretagne lance une Charte de qualité pour accompagner ses manifestations sportives

Alors que les manifestations sportives de nature se multiplient sur l'ensemble du territoire, la Région Bretagne, l'État et le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Bretagne ont signé ensemble une Charte visant à accompagner les organisateurs dans la mise en place d'événements sportifs de qualité.

Cette démarche déclinée autour d'une charte, d'une boîte à outils et d'un baromètre qualité a été présentée aux acteurs régionaux le 20 octobre.

En Bretagne, les sports de nature représentent 170 000 licenciés, 1 300 000 pratiquants estimés et 35 fédérations sportives concernées par des activités qui se déroulent dans l'eau, sur terre ou dans l'air. Près de 550 manifestations de niveau régional ou supérieur y sont par ailleurs organisées chaque année.

Face au développement de ces pratiques et pour en assurer la pérennité dans une démarche respectueuse de l'environnement, la Région Bretagne, les services de l'État et le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Bretagne proposent aux organisateurs de manifestations sportives de nature une démarche qualité déclinée autour de trois thèmes : le sport, l'environnement et l'accueil.

Pour ce faire, 3 outils sont à leur disposition :

- Une charte qualité, véritable guide destiné à accompagner les organisateurs dans la mise en place et la valorisation de manifestations de grande qualité, elle présente les différentes étapes à suivre, pas à pas, pour le montage d'une bonne opération (cadre réglementaire, moyens nécessaires, respect des sites, gestion des déchets, information et sensibilisation)

- Une boîte à outils, avec fiches-conseils, synthèses sur la réglementation, listes de prestataires, etc., mise à disposition via un site Internet

- Enfin, chacun pourra procéder à l'auto-évaluation de son événement grâce au «baromètre qualité» à partir duquel le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) donnera des conseils pour en améliorer les prochaines éditions.

Source : Lettre de l'Économie du Sport

## Le Saviez-Vous ?

### L'expression « Embrasser Fanny » à la pétanque trouve ses origines en Savoie

Ne vous y fiez pas ! Embrasser Fanny n'est pas une récompense. Cela veut dire perdre une partie sans avoir marqué un seul point ! Cette tradition serait originaire de Savoie. La Fanny originelle aurait été serveuse au café de Grand-Lemps, juste avant la Première Guerre Mondiale. La légende dit que, par gentillesse, elle se laissait embrasser par les clients qui venaient de perdre aux boules sans marquer le moindre petit point. La bise se faisait alors sur la joue. Jusqu'au jour où, toujours selon la légende, le maire du village perdit à son tour et vint quémander sa « récompense ». Fanny avait-elle un grief contre lui et voulut-elle l'humilier en public ? Nul ne le sait. Ce qui est sûr, c'est qu'elle grimpa sur une chaise, releva ses jupes et lui tendit... ses fesses ! Le maire ne se démontra pas. Moins d'une seconde

plus tard, deux baisers retentissants résonnaient dans le café. C'était le début d'une longue tradition. Le problème, c'est que les joueurs de pétanque n'ont pas toujours une Fanny sous la main, ou plus exactement une Fanny qui accepte de dévoiler ses fesses en public. C'est pourquoi, dans tous les lieux où l'on joue aux boules, une place d'honneur est réservée à une Fanny postiche. Les malheureux perdants sont alors obligés de venir embrasser en public les fesses toujours rebondies d'une Fanny représentées sous forme de tableau, de poterie ou de sculpture. Ainsi, la récompense est devenue l'humiliation suprême pour tout joueur de boules.

### D'où vient l'expression courir comme un dératé ?

Pline, dans son « *Histoire Naturelle* », rapporte que les Anciens attribuaient à la rate de nombreuses propriétés dont celle de stocker l'humeur mélancolique du corps en créant angoisse, stress et

soucis ainsi que celle de provoquer les points de côté et de nuire par conséquent à la course. On croyait ainsi que les Anciens desséchaient la rate des coureurs et de leurs chevaux pour en améliorer les performances. En fait, ils réduisaient la rate et l'empêchaient de gonfler en utilisant une décoction de prêles. Au XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècle les médecins de l'époque voulant vérifier cette théorie, pratiquèrent des splénectomies (ablation de la rate) sur des animaux et notamment des chiens ; ceux-ci mouraient peu de temps après l'opération puisque l'un des rôles essentiels de la rate concerne l'immunité cellulaire et la régulation de la formation et de la destruction des éléments figurés du sang (il est tout de même possible aujourd'hui pour l'Homme de vivre sans rate). On continua cependant à imaginer malgré tout qu'un homme sans rate courait plus vite d'où l'expression « courir comme un dératé », attestée dès 1750.

### Le premier échange de maillots au football date de 1931

Il est intervenu lors d'un match de football amical opposant l'équipe de France de football et l'équipe d'Angleterre le 14 mai 1931, devant 35000 spectateurs au Stade Olympique Yves du Manoir de Colombes. La France s'était alors imposée 5 à 2. Pour la première fois depuis le succès historique de 1921, l'équipe de France défait l'Angleterre. Mais cette fois ci, les Bleus battent les Anglais et ses joueurs professionnels, alors qu'en 1921, il ne s'agissait que de joueurs amateurs. A la fin du match et afin de garder un souvenir de cette mémorable victoire, les joueurs français proposent aux joueurs anglais d'échanger les maillots. Les Anglais acceptent et, pour la première fois, des joueurs échangent leurs maillots. Pour l'anecdote, les maillots tricolores étaient en cotons et ceux des anglais étaient une chemisette en soie.

## « Fête du Sport » - 04 Septembre 2010

La « Fête du Sport » s'est déroulée comme l'an passé sur le site du Moustoir, cette fois avec une météo plus favorable.

Ce site est particulièrement bien adapté à ce genre de manifestation. Les Clubs ont pu présenter leurs différentes activités et nombreux ont été ceux qui ont pu s'exercer dans les disciplines proposées.

Le salon des Associations, salle Guyader, a connu une forte fréquentation et certains Clubs ont enregistré plusieurs adhésions.

Merci aux nombreux Bénévoles des Clubs, de l'Office des Sports, merci aux Services Techniques et des Sports de la Ville de Lorient.

A l'année prochaine, soit au Moustoir soit au Bois du Château selon le calendrier de football.

En attendant pratiquez avec plaisir votre sport favori.



## « Trophées des Bénévoles » - 04 Septembre 2010

Comme tous les ans, à l'issue de la « Fête du Sport », l'Office des Sports de Lorient a tenu à récompenser les Bénévoles des Associations Sportives Lorientaises adhérentes à l'O.E.P.S. Lorient.

Les lauréats, cette année, qui se sont vu remettre le Trophée des Bénévoles sont :

- GALL Alain (V.C.P.L.)
- GLEYZE Michel (O.E.P.S.)
- LE BOULBAR Michel (F.O.L.C.L.O.)
- LE DU Annick (L.H.B.C.)
- LE FICHER Jean-Jacques (F.O.L.C.L.O.)
- MUZET Sébastien (P.L.L. Kendo)
- THOMAS Mariel (V.C.P.L.)
- YVENOU Jérôme (C.A.L.)



Les personnes qui se sont vu décerner le Diplôme d'Encouragement des Bénévoles sont :

- FERRÉ Quentin (C.A.L.)
- GUIGO Julien (C.E.P. Athlétisme)
- GUILLOTO Henri (P.L.L. Ju Jitsu)
- IZZO Anne-Marie (C.E.P. Athlétisme)
- LE YONDRE Sylvie (L.H.B.C.)
- MARTINAT Anne (Torashindo)
- PERRET Cathy (L.H.B.C.)
- TRAN Diem (P.L.L. Volley Ball)

## « La Lorientaise 2010 »

Le dimanche 3 octobre dernier, une véritable marée rose a envahi Lorient !!!

En effet, 2703 femmes de 6 à 82 ans se sont retrouvées pour participer à la deuxième édition de « la Lorientaise » soit 700 de plus que l'an dernier.

Qu'elles soient sportives chevronnées ou amatrices ces femmes se sont retrouvées pour aider la Ligue Contre le Cancer du Morbihan à financer la recherche mais aussi le confort et les conditions de vie des malades. Elles étaient 1100 à courir, 900 à marcher et 700 à faire les deux ; à noter que cette année 7 femmes étaient en fauteuil roulant.

Cette année les jeunes se sont particulièrement mobilisées puisque 140 de moins de 15 ans étaient présentes. La participation s'est souvent passée en famille ou entre copines et malgré la météo quelque peu capricieuse l'ambiance était au beau fixe et les sourires affichés démontraient que toutes ces femmes étaient là pour la bonne cause.



Cette affluence record (qui reste le record à battre !!) a très fortement réchauffé le cœur des 140 bénévoles mobilisés pour cette manifestation.

Bravo à toutes et à tous et nous vous attendons le 2 octobre 2011 pour un nouveau record !!!!!

**Photo ci-contre :**

**« La Lorientaise » : 13 535 € à la Ligue Contre le Cancer Lorient**

## « Lorient Tour » - 17 Octobre 2010

« **Bouger ensemble pour bien grandir** », est le thème du Lorient Tour. Cette manifestation s'est déroulée sur le Site du Ter de Lorient, devant la base nautique et sur l'espace loisirs du Patronage Laïque Lorientais de 9h30 à 12h15.



Cette manifestation est organisée par l'Office des Sports avec les participations très fortes du C.E.P. Lorient Athlétisme et de la section Athlétisme du Collège Le Coutaller que nous tenons à remercier ici.

Pas de courses aux chronos mais une sensibilisation à l'effort et à la récupération pour les plus jeunes, invités à chausser les baskets avec leurs parents. Le relais des familles était la nouveauté de cette édition 2010, il a été une réussite et sera renouvelé l'année prochaine.

Cette matinée est articulée autour de la santé, étaient présents le C.M.S. de Lorient, le C.D.M.J.S. du Morbihan et Monsieur Yann SYZ Adjoint à la santé de la Ville de Lorient.



## Sur Votre Agenda

**Lundi 29 Novembre :**  
Trophées des Sports de  
la Ville de Lorient

**Lundi 06 Décembre :**  
« Gestes qui sauvent »

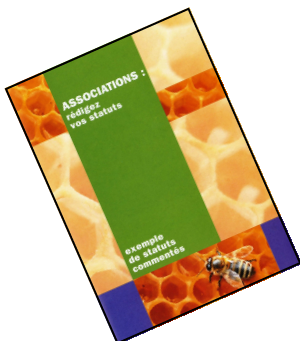
RETROUVEZ-NOUS SUR LE  
WEB  
[WWW.OEPSLORIENT.ORG](http://WWW.OEPSLORIENT.ORG)



**Le Guide pratique de l'Association**  
8<sup>ème</sup> édition 2009/2010 et  
**ASSOCIATIONS : rédigez vos statuts**  
Sont disponibles au siège de l'O.E.P.S.

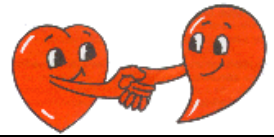
N'hésitez pas à venir le retirer !

[www.ddjs-morbihan.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.ddjs-morbihan.jeunesse-sports.gouv.fr)



## Rendez-Vous E.F.S.

L'Établissement Français du Sang, vous informe des prochaines collectes du mois de décembre, organisées au Pays de Lorient



DÉCEMBRE			
Étel	01.12.10	Salle des Fêtes	08h30-12h30
Ploemeur *	02.12.10	Salle Ninnoch	08h30 - 13h30
Landévant	06.12.10	Maison des Associations	08h30 - 13h30
Lann Bihoué	07.12.10	Salle Neptune	08h45 - 12h15 13h30 - 15h30
Plouay	08.12.10	Salle des Fêtes	10h00 - 13h00 15h00 - 19h00
Lorient	09.12.10	Fac Sciences et Sciences de l'Ingénieur Salle 008 et Salle TP Chimie	13h30 - 17h30
Clohars-Carnoët	13.12.10	Salle des Fêtes	09h00 - 13h00

\* Collecte de Plasma

## Les Cartons de l'O.E.P.S.

### VERT

Aux organisateurs de « La Lorientaise » qui ont réussi à rassembler 2 700 femmes pour une cause reconnue de tous.

Pour préparer cette matinée, un travail de plusieurs mois a été nécessaire.

Je tiens à les remercier tous.

### JAUNE

Aux dirigeants d'Association qui continuent à négliger le côté financier au risque de mettre en péril l'existence de leur Club.

S'il est vrai que pour éduquer il faut de l'argent, réfléchissez bien avant de sortir votre chéquier.

### ROUGE

À la désastreuse participation en Afrique du Sud de l'ancienne « Équipe de France de Football » qui a provoqué beaucoup de dégâts.

Déjà confronté à une baisse de licenciés, cette « démonstration » ne va pas favoriser une remontée des effectifs.

Directeur de la publication : François LE GOURRIÉREC  
Responsable de la rédaction : Alain GIROUX

Rédaction / Réalisation : Commission Communication  
Philippe ESNAULT - Bettina FERRÉ - Alain GIROUX  
Patrick LE MOING - Patrick NEAU - Patrick RACINE  
Sylvia SADONIS - François LE GOURRIÉREC - J-E SIMON



Office de l'Éducation Physique et des  
Sports de Lorient

Complexe Sportif du Moustoir  
Impasse Camille Pelletan - 56100 LORIENT  
Tél./Fax : 02 97 64 54 22 - Email : [oepe-lorient@wanadoo.fr](mailto:oepe-lorient@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.oepe-lorient.org](http://www.oepe-lorient.org)